

Débouchés

Intégrer une entreprise du secteur privé ou du secteur public.

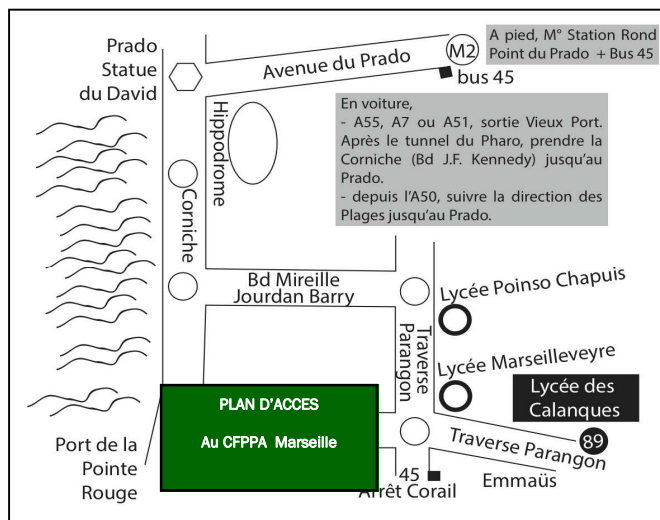
Le salarié peut se voir confier un poste à responsabilité de chef de chantier, puis de conducteur de travaux., Il peut être le futur assistant du chef d'entreprise et avec de l'expérience créer sa propre entreprise

Le diplôme permet en outre une poursuite d'études en Licence (infographie, assistant concepteur, gestionnaire terrains de sports, environnement...), Ecole d'ingénieur du paysage, et l'ENSP.



<https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille/>

Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !



CFPPA

Valabre-Marseille

Les métiers verts



BTS (Brevet de Technicien Supérieur)

Aménagements paysagers

APPRENTISSAGE

Pour en savoir plus ou s'inscrire contactez-nous !

Madame Sanchez : 04 .42.65.78.68

nathalie.sanchez@educagri.fr

Mme Skapaite : 04.91.16.78.50

rima.skapaite@educagri.fr

CFPPA Marseille
89, Traverse Parangon
13008 Marseille
tel : 04.91.16.78.50

cfppa.aix-valabre@educagri.fr

www.epl.valabre.educagri.fr



Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques dans Marseille.

Les élèves bénéficient d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.

Partenariat avec le Parc National des Calanques, la Ville de Marseille, la SERAM, la SEM

Sensibilisation à l'environnement, utilisation de logiciels de DAO (autocad, sketchup, gimps) et de graphisme.



Objectifs de la formation

Former des techniciens qualifiés dans l'organisation d'aménagements paysagers . Il doit gérer des personnels, des approvisionnements, être au contact de la clientèle de l'entreprise. Les compétences développées :

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien,
- Contribuer à l'élaboration des projets,
- Contribuer à la gestion technico-économique,
- Participer à l'organisation du travail, gestion d'équipe
- Communiquer dans l'entreprise et avec la clientèle.

Conditions d'admission

- Etre âgée de 16 à 30 ans,
- Etre titulaire d'un BAC PRO Travaux Paysagers ou BAC Professionnel Productions Horticoles, BAC STAV, BAC S...
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

Les aides à la formation d'un apprenti (sous réserve texte de loi) :

- Région PACA 1000 € par an
- Etat: 1000 € par apprenti supplémentaire
- 500 € pour passage du permis de conduire
- 1600 € Crédit d'impôt
- 4400 € recrutement d'un apprenti mineur (TPE)

Les points forts de la formation

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans l'emploi
- Compétences très recherchées par les entreprises
- Capacités d'autonomie, esprit d'initiative

Organisation de la formation

Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 675 h de formation par an (19 semaines en centre, essentiellement l'hiver).

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

Modules et thèmes abordés
Accompagnement du projet personnel et professionnel
Organisation économique, juridique et sociale
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Langue vivante : anglais
Education physique et sportive
Traitement des données
Technologies de l'information et du multimédia
Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance et gestion des végétaux
Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
Gestion technico-économique de chantiers
Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
Aménagement de murs et toitures végétalisés en milieu méditerranéen
Pluridisciplinarité

La rémunération de l'apprenti aide non déduite

Age de l'Apprenti(e)	1ère année	2ème année
- 18 ans	25 % 374.5 €	37 % 554 €
18 - 20 ans	41 % 614 €	49 % 734 €
+ 20 ans	53 % 794 €	61 % 914 €

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2018: 1498 € brut mensuel pour 151,67h/mois.